

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation : 22/09/2020

2020 - 035

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 14

votants : 14

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : M. DEGAUCHY, M. DEVANNEAUX, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON, G. MARTIN, C. PICAUD, S. THOMAS, D. CAPY

Absents excusés : A. BOBOWSKI

Procurations : A. BOBOWSKI donne procuration à P. MARSON

Le secrétariat a été assuré par : F. LOIFERT

DELIBERATION N°35 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RENOVATION DE LA MAIRIE

Le Maire informe l'assemblée que les peintures et les parquets de la mairie sont en mauvais état et que les luminaires sont énergivores. Il propose donc de faire rénover les peintures de la mairie et les parquets, de changer les luminaires en installant des réglottes à LED afin de réduire la facture énergétique.

Il informe également le Conseil Municipal qu'il a demandé des devis pour la réalisation de ces travaux et il propose de choisir les entreprises qui lui ont fourni des devis.

Pour la rénovation des peintures de la mairie, il présente le devis de l'entreprise COUPET P. pour un montant de 6 979.35€ HT soit 8 375.22€ TTC et le devis de l'entreprise VERMONT pour un montant de 9 500.00€ HT soit 11 400.00€ TTC.

Pour la rénovation des parquets de la mairie, il présente le devis de l'entreprise COUPET P. pour un montant de 2 803.50€ HT soit 3 364.20€ TTC et le devis de l'entreprise COUPET JP. pour un montant de 3 245.50€ HT soit 3 894.60€ TTC.

Pour le changement des luminaires de la mairie, il présente le devis de l'entreprise TROUILLET pour un montant de 1 420.00€ HT soit 1 704.00€ TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour les entreprises :

COUPET P. pour un montant de 6 979.35€ HT soit 8 375.22€ TTC pour la rénovation de la peinture.

COUPET P. pour un montant de 2 803.50€ HT soit 3 364.20€ TTC pour la rénovation des parquets.

TROUILLET pour un montant de 1 420.00€ HT soit 1 704.00€ TTC.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 24 septembre 2018.

Le Maire

Patrick LEFEBVRE

